

Zeitschrift:	Schweizer Hebamme : officielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici
Herausgeber:	Schweizerischer Hebammenverband
Band:	100 (2002)
Heft:	12
Artikel:	La création du journal dans le contexte historique du début du XXe siècle
Autor:	Battoli, Lorenza
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-951495

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

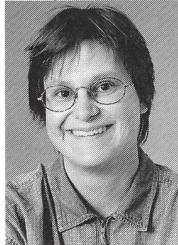
Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDITORIAL

Chères lectrices,

Même si elle n'en a pas l'air, vous tenez aujourd'hui entre vos mains une honorable centenaire. En effet, c'est le 1^{er} janvier 1903 que le premier numéro de «Sage-femme suisse» (qui était à l'origine exclusivement en allemand) est sorti de presse.



Nous avons essayé dans ce numéro jubilaire de vous faire revivre cette épopée, que ce soit au travers du contexte qui a présidé à la création du journal ou en feuilletant avec vous les offres d'emploi et les annonces publicitaires. Il nous a paru aussi intéressant de retracer un peu l'historique de la partie romande: depuis quand elle existe et dans quelles conditions. A vous d'en juger dans ces pages.

Mais une chose est certaine, si le journal a beaucoup évolué dans sa forme, ses ambitions n'ont guère changé. En 1903, le journal avait un but bien précis: il devait être un instrument qui puisse formuler les vœux et les revendications des sages-femmes, débattre de leur rôle auprès de la population, être aussi un moyen pour prendre en main l'avenir de la profession. Il fut conçu comme un trait d'union entre sages-femmes, pour lutter contre leur isolement et le manque de contacts entre collègues, par le partage d'expériences quotidiennes. Il visait aussi à stimuler la curiosité et l'esprit scientifique. Aujourd'hui, les buts sont restés les mêmes. On les résumerait de manière «moderne» en disant que le journal est un outil d'information et de formation. C'est en tous les cas ce que les rédactrices et commissions du journal successives se sont efforcées de faire, numéro après numéro, depuis 100 ans.

«Sage-femme suisse» garde le cap depuis 100 ans. Qui dit mieux?

Fabiène Gogniat Loos

Jubilé «La sage-femme suisse»

La création du journal du début du XX^e siècle

Voici 100 ans, en janvier 1903, le premier numéro du journal «Die Schweizer Hebammé» paraît à Zurich et devient l'organe officiel de l'Association Suisse des sages-femmes (ASSF), fondée en 1894 à Zurich. Petit aperçu de l'histoire de notre journal.

Lorenza Bettoli

CE mensuel remplaçait alors une autre publication, éditée déjà avant la fondation de l'Association par un certain Emil Hoffmann, commerçant d'articles en caoutchouc, qui destinait aussi cette publication à ses clientes. Ce périodique, le «Schweizerische Hebammenzeitung» devint dès 1894 l'organe officiel de l'ASSF, grâce à la complicité d'un gynécologue zurichois, le Dr Haeberlin. En fait, à ce moment, les sages-femmes se firent imposer, «naïvement et sans méfiance» [1] ce journal, auquel elles étaient obligées de s'abonner, pour la somme alors astronomique de Fr. 2.50 par an, alors que les médecins le recevaient gratuitement! Mais entre la rédaction et l'ASSF, les divergences ne tardèrent pas à apparaître. Dans un éditorial, fin 1896, le Dr Haeberlin se dévoila: selon lui, un accouchement heureux ne pouvait se faire sans un médecin, la sage-femme devant être soumise inconditionnellement aux ordres du médecin.

Et le bon docteur de continuer encore, des années durant, malgré les protestations du comité de l'ASSF, à discréditer la profession de sage-femme dans la publication officielle de l'Association. Un comble! Finalement, l'association apprit que l'éditeur envisageait de vendre le journal à l'industrie chimique et alimentaire pour la somme de Fr. 40 000.–, sans avoir consulté les sages-femmes. C'en fut trop. Le comité put enfin imposer son point de vue et lança,



Après une licence en lettres en 1983 sur l'histoire de la profession de sage-femme en Suisse entre 1880 et 1930, Lorenza Bettoli se prend d'amour pour ce métier et entre à l'école de sage-femme de Genève. Diplômée en 1986, elle a depuis été responsable de la formation permanente au sein de la Fédération et présidente de la section genevoise. Elle est actuellement sage-femme et conseillère en planning familial à Genève.

le 1^{er} janvier 1903, le 1^{er} numéro de la «Sage-femme suisse». La partie scientifique fut confiée à un médecin, le Dr Schwarzenbach, tandis qu'une sage-femme, Barbara Rotach, se chargeait de la partie générale.

Le journal doit désormais être un instrument qui puisse formuler les vœux et les revendications des sages-femmes, débattre de leur rôle auprès de la population, être aussi un moyen pour prendre en main l'avenir de la profession. Il est conçu comme un trait d'union entre sages-femmes, pour lutter contre leur isolement et le manque de contacts entre collègues, par le partage d'expériences quotidiennes à travers une rubrique intitulée «Aus der Praxis». Il vise aussi à développer le contact avec le corps médical, à stimuler la curiosité et l'esprit scientifique [2].

Chaque numéro comporte une contribution médicale concernant l'obstétrique. L'accent est mis sur l'importance des mesures d'hygiène et de la désinfection. Le rôle pédagogique du journal est indéniable; il insiste sur l'acquisition, la répétition et l'assimilation des connaissances essentielles à la pro

fession. Il ne vise pas à se substituer aux manuels d'obstétrique, mais à apporter un plus par rapport à des sujets moins développés dans les manuels.

La vie associative est illustrée par les comptes-rendus d'assemblées générales de sections. Sur le plan national, nous y trouvons le résumé des assem-

dans le contexte historique

Photos: Frauenklinik Insel Bern



Coiffe blanche, robe blanche, bottines noires: elles avaient quand même de l'allure les sages-femmes d'autrefois!

blées des déléguées, avec les prises de positions officielles de l'association. Tout au long des différents numéros, les sujets abordés sont variés; la création et le développement de l'Association suisse des sages-femmes, des informations concernant les établissements hospitaliers, les progrès de la désinfection, les lois cantonales qui règlent la profession, les enjeux et les débats autour de la réforme de la profession de sage-femme, les débats au sein du corps médical [3].

La voix des sages-femmes est alors peu présente mis à part dans les journaux professionnels. Les sages-femmes laissent des traces dans les déclarations de naissance auprès de l'état civil. Parfois, elles tiennent des carnets personnels, sortes de journaux intimes professionnels, qui sont dans la plupart des cas restés enfouis dans leurs tiroirs.

Un carnet d'une sage-femme, celui de Marguerite, sage-femme vaudoise, a permis la rédaction d'un livre [4]. Il existe aussi des récits de sages-femmes, comme par exemple celui d'une sage-femme valaisanne: «Moi, Adeline, accoucheuse», paru aux Editions d'En Bas en 1981 et d'autres encore [5].

Le contexte historique

La fondation du journal de l'Association suisse des sages-femmes doit être replacée dans le contexte européen de la fin du XIX^e qui voit la création des associations professionnelles et la publication de journaux associatifs dans toute l'Europe, dont le sujet majeur est celui de la réforme de la profession de sage-femme. La profession est menacée, car les sages-femmes sont rendues responsables de la forte mortalité maternelle et infantile.

Parallèlement, la fin du XIX^e siècle constitue un tournant historique: les accouchements à la maison vont graduellement laisser place aux accouchements dans les établissements hospitaliers.

Avant la fin du XIX^e, les femmes préféraient accoucher à la maison, car la mortalité des femmes en couches était moins importante qu'en milieu hospitalier. Mais avec l'introduction des règles d'asepsie et d'antisepsie et les enseignements du Dr Ignaz Semmelweis, gynécologue obstétricien à la maternité de Vienne, la mortalité maternelle chute de manière importante dans les établissements hospitaliers [6].

Les maternités commencent à voir affluer les femmes, notamment dans les régions sub-urbaines et ceci depuis 1906/1907. Ce phénomène se renforce dans les régions urbaines dès 1915/1916. A la montagne ou dans les campagnes, l'accouchement à domicile reste une constante jusqu'après la deuxième guerre mondiale. Dans l'après-guerre, les femmes se rendent de plus en plus dans les hôpitaux, grâce aussi à l'amélioration des routes et des moyens de transports. Il existe cependant d'importantes différences régionales: dans les régions de montagne en particulier, les accouchements, souvent de multipares, se font encore à domicile, jusqu'en 1970 environ.

Un autre phénomène fait son apparition dès 1910, parallèlement à une augmentation graduelle des accouchements dans les établissements hospitaliers. Il s'agit de la baisse de la natalité. Dans les années 20, les sages-femmes qui pratiquaient comme indépendantes en ville et dans les régions urbaines, se voient contraintes d'aller travailler dans les institutions hospitalières, car le nombre d'accouchements à la maison diminue de manière considérable rendant leurs conditions de vie encore plus difficiles.

Un autre aspect enfin caractérise la fin du XIX^e: la création d'écoles de sages-femmes un peu partout en Suisse. Elles sont rattachées aux maternités et/ou aux polycliniques de gynécologie. Les écoles d'Aarau et de Saint-Gall se créent en 1862, celle de Berne en 1876, celle de Lausanne en 1883. L'école d'infirmières de l'Hôpital cantonal de Genève voit le jour en 1896. Cela ne signifie pas qu'il n'y a jamais eu d'écoles de sages-femmes auparavant. Au milieu du XVIII^e siècle, dans la plupart des pays européens s'ouvrent des écoles de sages-femmes, mais certaines sont fermées, par manque d'élèves. Nous ne pouvons en dire plus sur la période située entre la fin du XVIII^e et le XIX^e siècle, faute de recherches supplémentaires.

L'importance des règles d'asepsie

Les lois cantonales et les cours de formation dispensés aux sages-femmes mettent l'accent sur le respect des règles d'asepsie et d'antisepsie et ceci depuis 1880. Les théories du Dr Semmelweis font école. Vingt ans après sa mort, elles seront enfin admises et introduites, parallèlement aux découvertes ultérieures de Pasteur, Lister et

Koch. A partir de 1880, l'introduction de la désinfection systématique des mains à l'eau chlorée et à l'acide phénique diminue la mortalité des parturientes.

Le concept de prévention se développe: la stérilisation soigneuse d'instruments, de gazes de pansement, de même que le nettoyage des mains deviennent un cheval de bataille dans l'enseignement médical et obstétrical. Les lois et règlements cantonaux renforcent ces notions. La sage-femme doit appliquer les mesures d'hygiène à son propre corps: habits et mains doivent être soignés, afin d'éviter la formation de foyers d'infection. Les mains, instrument premier de la sage-femme, sont soumises à une série de prescriptions: ongles coupés, blessures soignées, mais surtout lavage et désinfection systématique des mains. Obligation est faite de ne s'occuper d'une parturiente qu'après un lavage mécanique des mains d'une durée de quinze minutes, à l'aide d'alcool, de lysol et d'une brosse.

Les parties intimes de la femme doivent être désinfectées avec soin avant d'entreprendre un toucher. La désinfection de la chambre de l'accouchée est de rigueur. En cas de fièvre puerpérale, la sage-femme doit suspendre ses

visites auprès des accouchées afin d'éviter la contagion. Pendant ses arrêts de travail, elle n'est pas indemnisée.

La notion d'hygiène est le corollaire du concept de prévention; désinfection et propreté, mais aussi alimentation saine pour la mère et l'enfant, mouvements du corps à l'air, lutte contre les maladies vénériennes et contre les superstitions et les préjugés ancrés dans la population sont les mots d'ordre préconisés à la fin du XIX^e. La sage-femme, par le privilège qu'elle a de pénétrer dans les foyers, devient la professionnelle de choix pour la diffusion de ces notions. L'allaitement maternel se propage et contribue à diminuer la mortalité infantile.

Mais qu'en est-il en réalité? La bonne volonté de la sage-femme n'est pas suffisante pour se porter garante de ces notions. Le manque d'hygiène, d'eau et de bois pour chauffer l'eau, de même qu'un bon éclairage, font souvent défaut dans les demeures des accouchées, ce qui rend la désinfection souvent inapplicable. L'entourage de la parturiente résiste aussi aux changements. Les produits de désinfection sont assez chers. Ils doivent être payés par les sages-femmes. La forte concentration de ces produits provoque des irrita-

La rédaction romande

Jusqu'en 1979, la «Schweizer Hebammé» ne paraît qu'en allemand. Mais cette année-là, sous l'impulsion de Christine Rost, une sage-femme d'origine alsacienne qui vient d'entrer au comité central pour représenter la section Vaud, un premier pas vers une version bilingue est fait. Dans le numéro du mois de septembre/octobre 1979, Christine Rost annonce le changement, qui se fera en douceur. En effet, dans le même journal, on peut lire deux articles sur la relation mère-enfant, traductions des exposés qui se sont tenus lors du dernier congrès annuel, ainsi que le PV de l'assemblée des déléguées. Pour l'anecdote, à la fin de l'AG, l'assemblée toute entière s'est levée pour entonner le cantique «Grand Dieu nous te bénissons». Autre temps (pas si éloigné que cela)...

Ce glissement vers une revue qui s'adresse désormais aussi aux francophones s'accompagne d'un changement notoire; en effet, l'année précédente, les déléguées ont modifié les statuts et désormais c'est une sage-femme qui fait office de rédactrice en chef de la revue, en lieu et place des deux médecins qui

tenaient ce rôle jusque là. Les numéros qui suivent ce premier essai bilingue s'étoffent d'articles sur l'allaitement maternel et d'autres sujets du genre. Les auteurs sont encore en majorité des médecins. Quelques sages-femmes publient pourtant dans ces pages un résumé de leur mémoire de fin d'études. Christine Rost a le titre de «responsable pour les textes français». Ce n'est pas encore la rédactrice romande que chacune attend... Celle-ci arrivera enfin en 1981. Elle s'appelle Hélène Grand-Greub!

Jeune sage-femme (diplômée en 1977), et jeune maman, Hélène se lance avec enthousiasme dans sa tâche de rédactrice romande. Son premier éditorial, en avril 1981, s'intitule «Va-t-on vers la fermeture des petites maternités?». D'emblée, le ton est donné. La nouvelle rédactrice est une femme engagée. Au «civil», elle est (entre autres) députée de gauche au Grand Conseil vaudois et fondatrice de la ludothèque d'Yverdon... C'est elle (entre autres) qui a convaincu les sages-femmes vaudoises d'unir leurs forces et d'abandonner la

publication, forcément limitée, du journal de la sage-femme, pour collaborer à la publication suisse, désormais bilingue. Elle se souvient d'avoir tout assumé, de la recherche d'articles aux traductions, des éditoriaux à la mise en page et aux corrections d'imprimerie. Pour l'anecdote, elle recevait les épreuves de l'imprimerie l'après-midi par la poste, effectuait les corrections en soirée et pendant une partie de la nuit, puis renvoyait le tout dans la nuit à l'imprimerie, qui recevait les épreuves corrigées le matin même, à peine 24 heures après les avoir envoyées. C'était à l'époque où la poste assurait encore deux distributions par jour! Hélène avoue aussi qu'elle travaillait souvent la nuit, quand ses enfants dormaient. C'est à cette époque qu'elle s'est achetée son premier ordinateur et sa photocopieuse...

Une de ses difficultés majeures était naturellement la recherche d'articles. Ayant peu de contact avec des sages-femmes d'autres cantons, ce fut difficile. Au début, Hélène n'avait même pas de commission du journal pour l'aider dans cette tâche. Après une dizaine d'années,

tions cutanées et d'autres malaises, ce qui rend son utilisation aléatoire.

La fin du XIX^e est marquée par la volonté des pouvoirs publics et du corps médical de faire disparaître la pratique des accouchements par les matrones pour les remplacer par des sages-femmes qui sont à leur tour remises en cause. Le bulletin annuel «Jahresbericht für Geburtshilfe und Gynäkologie» publié en 1894, constate que dans les régions de campagne, la plupart des accouchements est encore effectué par les matrones. Ce ne sont pas les difficultés financières qui déterminent le recours à la matrone, mais la confiance dont elle jouit dans le monde paysan qui par ailleurs les rémunère en nature.

La réforme de la profession de sage-femme: une nécessité vitale

Entre 1885 et la première guerre mondiale, le débat autour de la réforme de la profession de sage-femme est présente dans la majorité des pays européens: en Allemagne, en Autriche, en Grande-Bretagne, en Italie, en France et en Suisse.

Les thèmes abordés sont les suivants: la définition des droits et devoirs des sages-femmes, la définition des limites



Univers nu et aseptisé pour la préparation des biberons.

de leurs compétences, mais surtout la nécessité d'élever le degré de leur formation par la réforme de l'enseignement. La plupart des instances qui participent à ce débat estiment que la réforme doit s'accompagner d'une hausse des revenus. Quant aux actes, le corps médical tend à limiter les interventions: les visites vaginales sont remplacées par un toucher rectal. Le recours aux instruments est interdit aux sages-femmes. La main, comme instrument clinique premier est réhabilitée, à condition qu'elle soit propre et désinfectée.

L'enjeu du débat autour de la réforme de la profession est de taille. Il faut le mettre en relation avec la lutte séculaire des médecins pour leur prédominance dans le domaine obstétrical. Tout en reconnaissant l'utilité de la sage-femme, le corps médical cherche à délimiter le terrain des sages-femmes par un renforcement du contrôle et des tâches des sages-femmes, par une hiérarchisation accrue des rôles dans lesquels le médecin occupe une place prédominante. Le souci premier avancé étant la lutte contre la forte mortalité et la sécurité de la parturiente.

Est-ce que l'existence de la sage-femme a encore un sens? A quoi sert-elle? Elle n'est pas considérée comme étant suffisamment formée pour être indépendante, mais elle est nécessaire au médecin qui ne peut pas passer son temps à surveiller une femme en travail. La sage-femme est donc néces-

saire, mais à une condition: il faut réformer la profession. Le débat sur le sujet est vif. Deux tendances se manifestent à ce sujet: l'une qui voudrait une formation plus rigoureuse, plus longue et uniformisée, pouvant garantir un revenu suffisant et l'autre qui estime qu'il faut élever le niveau social des candidates, par un choix auprès de couches sociales différentes; un choix plus sélectif et un appareil de surveillance de la profession plus rigoureux.

Les sages-femmes s'organisent: la création de l'ASSF

Quelle force sociale ou politique impulse la réforme de la profession? Ce sont les sages-femmes elles-mêmes qui en sont le moteur, soutenues et encouragées par une partie du corps médical.

La précarité de leur statut, les conditions professionnelles et financières limitées poussent les sages-femmes à se réunir en une association professionnelle, encore très teintée de corporatisme, qui remplit le rôle d'un syndicat pour la défense de leurs intérêts.

La Suisse n'est pas un cas isolé. Dans la majorité des pays européens, se dessine une tendance vers un regroupement des professions sous forme d'associations pour la défense de leurs intérêts et ceci dès 1880.

L'Allemagne joue un rôle moteur dans le débat autour de la réforme. Ce sont les médecins qui mettent le doigt

(fg)

sur l'incompétence des sages-femmes, en particulier pour ce qui concerne l'application des règles d'hygiène. Des opuscules et des travaux font état de la question. En Allemagne, les médecins sont plus hostiles à l'égard des sages-femmes qu'en Suisse. Afin d'élever le niveau de compétences des sages-femmes, la solution proposée consiste à recruter des élèves sages-femmes dans les couches sociales plus élevées. Un des moyens pour favoriser la formation des sages-femmes est la création d'un journal «Allgemeine Deutsche Hebammen-Zeitung» en 1885. Il est fondé par un gynécologue, dans le but d'améliorer et d'approfondir les connaissances médicales des sages-femmes par l'échange d'expériences professionnelles et par l'apport de sujets touchant à l'obstétrique. Ce genre de périodiques existe dans d'autres pays. En

France, le «Journal des sages-femmes» existe depuis 1871 et regroupe les accoucheurs les plus importants du pays. En Italie, le «Giornale per le levatrici» paraît en 1887, sous la direction d'un médecin. De nombreuses contributions sont apportées par des médecins sur l'obstétrique. Dans la plupart des cas, comme en Suisse, les journaux sont créés pour les sages-femmes par des gynécologues obstétriciens.

L'Association Suisse des Sages-femmes se crée à Zurich le 3 mars 1894 sous l'impulsion de la section zurichoise, première section suisse, née en 1882. Le besoin de s'organiser part de la prise de conscience que seules les sages-femmes, intéressées en première ligne à l'amélioration de leurs conditions de travail, doivent être le moteur de la réforme de leur profession.

L'assemblée de fondation de l'Association Suisse des Sages-Femmes regroupe 250 sages-femmes en provenance essentiellement des cantons alémaniques. La structure de l'Association est mise en place par la nomination d'un comité central et par l'adoption de statuts. Le discours d'ouverture de l'assemblée est prononcé par le Dr Haeberlin, futur rédacteur du journal. Il affirme que la profession de sage-femme est la profession féminine la plus difficile et qu'elle comporte beaucoup de responsabilités. Les buts principaux de l'association sont d'ordre social et pédagogique. D'une part, le développement des liens d'amitiés entre collègues devrait permettre de favoriser la collégialité et la solidarité entre elles, afin d'éliminer les rapports de concurrence et l'isolement dans lequel elles se trouvent et d'autre part, par des apports théoriques, le journal devrait contribuer à améliorer leurs capacités professionnelles.

Les grandes lignes de la politique professionnelle de l'association sont les suivantes: les sages-femmes ne veulent pas être transformées en fonctionnaires d'état, mais elles souhaitent faire reconnaître et respecter la profession de sage-femme comme un métier à part entière notamment à travers une reconnaissance salariale à la hauteur des prestations fournies. Pour atteindre ses buts, les revendications immédiates sont: l'unification des écoles existantes en Suisse quant à la durée et aux contenus des cours, mais aussi l'unification des conditions d'admission à l'école, et une revendication encore d'actualité: la possibilité de jouir de la liberté d'établissement.

L'association se fixe comme but de créer une caisse maladie, de vieillesse

et d'aide aux sages-femmes en détresse, afin d'aider les sages-femmes dans le besoin.

La tâche organisationnelle primordiale est la création de nouvelles sections locales par la sensibilisation d'autres sages-femmes. Les moyens sont l'organisation de conférences médicales pendant les assemblées de section, la diffusion du journal «Schweizerische Hebammenzeitung» et la tenue de journées nationales.

Toute sage-femme diplômée, prête à payer une taxe d'entrée et une cotisation annuelle peut devenir membre de l'association, mais elle a l'obligation de s'abonner au journal de l'association. Avec sa création, l'association a réussi à s'accaparer la sympathie d'une partie du corps médical qui collabore régulièrement au journal de même qu'aux travaux des sections.

Le bateau tangue...

Dès 1901, alors que l'association semble se consolider, une vague de démissions intervient. La liste des membres, publiée régulièrement dans le journal, montre une baisse évidente des effectifs; les démissions pleuvent. Pourquoi? Découragement? Doutes sur l'utilité de l'association? Insatisfaction par rapport à la défense des intérêts des sages-femmes? Tous ces éléments concourent mutuellement à ce résultat. En 1901, le journal se plaint du manque de paiement des cotisations et de la baisse de participation aux assemblées générales. Est-ce que la résistance aux revendications des sages-femmes par les pouvoirs publics et par le corps médical paralyse l'activité de l'association? Le bilan tiré en 1903 par la présidente centrale, Mme Pfeifer permet de le penser; elle exhorte le corps médical à ne pas s'engager dans une lutte formelle contre les sages-femmes en s'opposant systématiquement à leurs revendications. Passé ce moment creux, l'association semble se renforcer et redémarrer après 1904. Si en 1894, elle comptait 449 membres, en 1904, elle en recense 866. En 1905, adhèrent 61 sages-femmes romandes. Dès 1910, les genevoises y adhèrent de manière importante.

La Suisse romande a entretenu des rapports conflictuels avec l'Association Suisse des sages-femmes, rapports rendus difficiles aussi par la différence linguistique. La société vaudoise, fondée en octobre 1889, a adhéré tout de suite à l'association nationale, mais en démissionne déjà en 1901. Son siège se

Un journal francophone

En Suisse romande existait un autre mensuel intitulé «Le journal de la sage-femme» organe officiel de la société vaudoise des sages-femmes, qui vit le jour à Lausanne en octobre 1898. Son premier rédacteur en chef est le Dr Rossier, chef de la Maternité de Lausanne. Entre 1915 et 1938, le journal cesse de paraître. Par la suite, la «partie médicale» a toujours été dirigée par un gynécologue. Nous avons retrouvé les revues les plus récentes, où les éditoriaux, signés du Dr de Werra, sont plutôt misogynes (à moins qu'il ne faille lire entre les lignes?). On a du mal à comprendre comment des (sages-)femmes ont supporté de se faire traiter ainsi. Vous ne me croyez pas? Voici un exemple, tiré de son éditorial de décembre 1981: «Si la femme se ligote le cou de colliers, vous pouvez être sûr que c'est pour cacher quelques rides. Car, c'est en cet endroit que l'âge des femmes commence à se montrer; et plus elles vieillissent, plus elles font penser aux poulets plumés du marché aux volailles». Le reste est du même acabit et je vous en fais grâce.

En décembre 1985, cette revue mensuelle, patronnée par le service de la santé publique à Lausanne, cesse de paraître, alors qu'elle en est à sa 80^{ème} année de parution. (fgl)



Le rooming-in? Terme encore inconnu. Mais la place, au moins, ne semble pas manquer!

trouve à Lausanne, mais il existe une deuxième section à Yverdon. Les sages-femmes romandes des cantons de Neuchâtel, Fribourg, Genève et Berne se tournent vers ces deux sections, plutôt que vers la Suisse allemande.

La tactique employée par l'association est plutôt réformiste et prudente. L'exemple de la grève des sages-femmes argoviennes en 1905 permet de l'illustrer. Une nouvelle publiée dans les quotidiens suisses alémaniques concernant une grève des sages-femmes pour l'obtention de l'amélioration des taxes, force la rédaction du journal «Die Schweizer Hebammme» à prendre position. La rédaction condamne officiellement le recours à la grève comme moyen de pression, comparant la grève à une révolution. La rédaction précise que les conflits ne doivent pas se régler par le recours à une politique violente, mais par des moyens pacifiques, tels que la négociation avec la commune, le canton et l'état. Cette remise en place des «sages-femmes grévistes» s'impose, pour ne pas remettre en discussion l'appui de certains cercles dirigeants et médicaux. La direction sanitaire argovienne condamne les sages-femmes grévistes en les accusant de non accomplissement du devoir professionnel. Elle menace les sages-femmes ayant fait grève de retrait de leur diplôme professionnel; c'est le «Berufsverbot». Les sages-femmes réagissent en critiquant l'abus de pouvoir des autorités sanitaires et exigent d'être payées en fonction du travail fourni. Malheureusement, on ne connaît pas la fin de l'histoire.

Depuis sa fondation, l'association agit à des niveaux différents, par la création de nouvelles sections locales et par le renforcement de groupes de pression au niveau cantonal. Le comité central se charge de multiplier les démarches auprès du Conseil Fédéral, afin d'accélérer la réforme de la profession. Elle cherche des appuis extérieurs, afin d'avoir un impact auprès du Conseil Fédéral et de l'opinion publique.

...mais se redresse!

En juin 1901, l'ASSF décide d'adhérer au «Bund Schweizerischer Frauenvereine», qui est une coordination de tous les groupements de femmes au niveau national. En 1901, cette organisation comptait 26 associations regroupant 9500 membres. L'adhésion des sages-femmes marque un pas en avant dans la prise en main, par les femmes elles-mêmes, de la défense de leurs intérêts. Le «Bund» a une ligne directrice assez féministe; il vise à soutenir les démarches des associations féminines afin de les sortir d'une situation de soumission à l'homme. Il exhorte les femmes à agir sur la réalité sociale en tant que femmes. Mme Baumgartner, présidente du «Bund» affirme: «Bien que les lois ne soient pas faites par les femmes, l'intervention des femmes oblige les hommes de lois à soumettre les projets féminins à l'analyse. Ce ne sont que les femmes qui peuvent apporter aux autres femmes et aux enfants une amélioration et une protection efficace» [7].

Les sages-femmes ont enfin pris conscience que seules les sages-femmes pouvaient défendre au mieux leurs intérêts pour une amélioration de leurs conditions de travail et salariales. En adhérant au «Bund Schweizerischer Frauenvereine», en créant un journal indépendant, elles prennent conscience de l'importance de se fédérer entre femmes pour défendre une profession typiquement féminine, qui concerne toutes les femmes en âge de procréer et dont dépend la qualité de la naissance. [8]

Notes

- [1] Voir Ursula Zürcher: «L'évolution de l'Association suisse des sages-femmes, 1894-1994», in «100 ans de l'association suisse des sages-femmes, 1894-1994», Bern 1994.
- [2] Les deux journaux rédigés en langue allemande sont actuellement conservés à Bibliothèque nationale suisse à Berne. C'est grâce à ces deux journaux que nous avons pu reconstituer une partie de l'histoire des sages-femmes au tournant du XIX^e siècle (voir 3).
- [3] Lorenza Bettoli, «La profession de sage-femme en Suisse entre 1880 et 1930: médicalisation et institutionnalisation d'un métier», Mémoire de licence à la Faculté de Lettres (département d'histoire), Genève, juillet 1983.
- [4] Josiane Ferrari-Clement, «Marguerite, sage-femme vaudoise ou la naissance autrefois», Editions de l'Aire, Lausanne, 1987
- [5] Lisbeth Burger, «Mon journal de sage-femme, Ma vie pour 2283 enfants», traduit de l'allemand en 1980 aux Editions Chiré-en Montreuil, Vouillé, 1980, dont le titre original est «Vierzig Jahre Storchentante». Récemment a paru la biographie de Mme Anne-Marie Stefano, sage-femme à Genève, «Tu n'accouchera plus dans la douleur».
- [6] Ignaz Semmelweis (1818-1865) travaillait à l'Hôpital général de Vienne. Depuis 1841, cet hôpital avait deux maternités: l'une destinée à l'enseignement des étudiants en médecine, l'autre aux élèves sages-femmes. Semmelweis, troublé par le fait que trois fois moins d'accouchées mouraient dans la clinique pour élèves sages-femmes que dans celle pour les étudiants en médecine, découvre enfin que la fièvre puerpérale est transmise par ces derniers qui passent, sans se laver les mains, de la salle de dissection des cadavres, à la salle d'accouchements. Dès 1847, Semmelweis ordonne le lavage systématique des mains à l'eau chlorée: la baisse de la mortalité est spectaculaire. Il en conclut que les germes qui peuvent aussi bien résider dans les cadavres en décomposition que sur les êtres vivants qui les véhiculent, sont à l'origine de la fièvre puerpérale. En 1861, il publie une brochure dans laquelle il expose ses théories et se heurte à des critiques du corps médical. Il finira ses jours dans un asile psychiatrique.
- [7] «Die Schweizer Hebammme», n° 5, 1908.
- [8] «Prise de position concernant l'adhésion au Bund der schweizerischen Frauenvereine», dans «Schweizerische Hebammenzeitung», n° 8, 1901.